

condres de varech, et les condres de bois.

Les condres noires ou rouges se trouvent ordinairement quelques pieds sous le sol ; elles sont souvent recouvertes de coquillages et d'argile ; elles s'emploient dans la confection de l'alun et de la couperose. Lorsqu'on veut s'en servir comme amendements, on leur fait subir une certaine opération, que nous considérons inutile pour le moment d'expliquer. Elles se répandent en général sur les terres cultivées en fourrages. Quant aux condres de houilles et de tourbes, comme il est facile de le deviner, elles sont produites par la combustion de ces substances. Elles s'emploient aussi le plus souvent pour les prairies artificielles, et quelquefois pour le lin et le chanvre. Nous n'en disons pas davantage au sujet de ces espèces de condres ; car les substances premières nous manquant presque entièrement, les explications et détails à leur rapport seraient quasi inutiles pour le cultivateur canadien ; le cultivateur pratique au moins.

Quant aux condres de varech, elles peuvent être employées au moins en certaines parties du pays, car le varech se rencontre entre autres endroits à quelques lieues plus bas que Québec. C'est une plante à longues feuilles qui croît dans l'eau, elle est coriace ; on la brûle, et alors quelquefois on en vend les condres comme contenant un peu de soude. Mais ordinairement on les emploie comme amendement, qui est excellent pour toutes sortes de cultures. Les Français, les Anglais, les Écossais, etc., s'en servent avec le plus grand avantage. Ils répandent environ trois charretées de cet amendement sur chaque arpent de terre. Tandis que nous en sommes à parler des plantes marines, remarquons qu'à côté de ces plantes, il se trouve un amendement excellent que l'on ne sait pas utiliser parmi nous ; nous voulons parler de la vase appelée *limon de mer*.

C'est un amendement fort bon pour les terres que l'on cultive en blé ; en avoine, en orge, etc. ; outre qu'il les fait croître avec vigueur, il les préserve encore de la carie, qui est si souvent la cause principale de la perte de nos récoltes ; nos agriculteurs Canadiens sont là pour le dire. Cette vase se mêle le plus souvent avec une quantité de fumier égale au quart de la quantité de vase, c'est-à-dire que, pour quatre charretées de vase, il en faut une de fumier. Dans certains pays, en France et en Angleterre par exemple, lorsque l'on se trouve assez près des fleuves ou de la mer qui la fournissent, on la préfère à la chaux qui pourtant a d'excellentes qualités, comme nous l'avons vu précédemment. Pour les agriculteurs Canadiens, il nous semble qu'un grand nombre d'entre eux, qui ne se trouvent même pas sur les bords du fleuve ou des grandes rivières, pourraient en profiter, et cela par le moyen des ruisseaux qui, en maints et maints endroits, sont assez profonds pour permettre la navigation de bateaux plats à des distances fort éloignées de leurs embouchures. Nous insistons fortement sur l'emploi de cette vase, car c'est un amendement très-commun dans le pays, et parce que les frais, pour se le procurer et le transporter, seraient fort peu coûteux. Ajoutons que, mêlée à un quart de fumier, cette vase produit d'auSSI bons résultats que celui-ci, et ses effets sont plus constants et plus prolongés. Nous invitons ceux d'entre nos souscripteurs qui ont fait l'essai de cette vase, de nous faire connaître quelles ont été les suites de l'emploi de cet amendement ; l'expérience d'un seul peut souvent produire mille fois plus que toutes les plus belles dissertations possibles.

Les condres de bois sont celles qui sont les plus à la portée de l'agriculteur Canadien, celles même qu'il a en plus grande abondance et avec le moins de frais. En effet, à part les condres que peuvent produire